



GUIDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE Organismes de réemploi textile

1. Contexte du programme

Le programme de reconnaissance des organismes de réemploi textile s'inscrit dans le cadre du [Plan d'action pour la récupération des textiles 2025-2029](#) adopté par la Ville de Gatineau. Ce plan vise à réduire de manière significative les quantités de textiles envoyées à l'enfouissement, en soutenant les initiatives locales de réemploi et en collaborant étroitement avec les acteurs du territoire.

Chaque année, des tonnes de textiles sont jetées alors qu'elles pourraient être réutilisées, redistribuées ou valorisées. Selon les données de 2025, ce sont environ 4 700 tonnes de textiles qui ont été éliminées par les citoyens. La Ville s'est donc fixée pour objectif de réduire de 75 % la quantité de textiles envoyés à l'enfouissement.

Les organismes spécialisés dans le réemploi textile jouent un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif. Par leurs activités de récupération, de tri, de vente et de redistribution, ils contribuent à prolonger la durée de vie des textiles tout en générant des retombées sociales et économiques importantes pour la collectivité.

2. Objectifs du programme

Le présent programme vise à :

- Reconnaître officiellement les organismes engagés dans le réemploi textile de manière structurée, responsable et durable ;
- Accroître la notoriété de ces organismes et améliorer le taux de confiance du public à leur égard ;
- Valoriser leur contribution à la réduction des textiles et à l'économie circulaire ;
- Promouvoir les bonnes pratiques environnementales et sociales dans la gestion des textiles ;
- Créer un réseau local de partenaires reconnus pour leur contribution à la réduction de l'enfouissement des textiles.

3. Avantages de la reconnaissance

Les organismes reconnus bénéficieront de plusieurs avantages, notamment :

- a) **Reconnaissance officielle** : Remise d'un certificat de reconnaissance et d'un autocollant officiel à afficher dans les locaux d'organismes reconnus, renforçant la crédibilité auprès du public et la confiance des citoyens, ce qui peut augmenter les dons et les ventes ;
- b) **Accès à certaines initiatives** : Possibilité de collaborations, de partenariats ou d'accès facilité à certaines tarification préférentielle aux écocentres et au centre de transbordement de la Ville de Gatineau, conformément au Règlement de tarification 61-2006, et invitations à collaborer avec la Ville pour différents projets (ex. exploitation de boîtes de dons municipales);
- c) **Soutien à long terme** : Intégration dans un réseau de partenaires engagés dans le développement durable et l'économie circulaire ;

4. Admissibilité

Le programme s'adresse aux organismes à but non lucratif (OBNL) ou aux entreprises d'économie sociale qui répondent aux critères suivants :

- Œuvrent dans le domaine du réemploi textile
(ex. un organisme qui récupère des textiles usagés pour les trier, réparer et vendre dans une friperie communautaire)
- Possèdent une présence ou des activités sur le territoire de la Ville de Gatineau
(ex. un organisme situé à Gatineau, qui y collecte des textiles ou y gère des boîtes de dons)
- Disposent de pratiques écoresponsables, sociales et transparentes
(ex. un organisme qui favorise le réemploi local, offre des emplois d'insertion et publie un rapport d'activités annuel)
- Comptent déjà parmi les partenaires de la Ville de Gatineau
(ex. un organisme bénéficiant déjà d'une collaboration ou d'un soutien municipal — cette condition ne garantit pas automatiquement l'admissibilité, mais elle peut être prise en compte favorablement)

5. Comment participer ?

Étapes à suivre :

- a) Télécharger et remplir le **formulaire de demande de reconnaissance** ;
- b) Joindre les documents suivants :
 - Lettres patentes de l'organisme demandeur
 - Rapport d'activités de la dernière année ;
 - Sommaire financier ou reddition de comptes récente ;
 - Photos ou description des installations (facultatif, mais recommandé).

- c) Envoyer les documents à l'adresse suivante : pgmr@gatineau.ca (Service de l'eau et des matières résiduelles).

6. Guide de remplissage du formulaire

Pour faciliter le traitement de votre demande, voici quelques conseils :

- Soyez précis et concis : remplir clairement toutes les sections du formulaire, sans excès de détails ;
- Utilisez des données chiffrées : nombre de points de récupération des textiles, quantités de textile récupérés, etc. ;
- Mentionnez vos pratiques concrètes : méthodes de tri, de conditionnement, de mise en marché, ou d'éducation du public, et tous les détails concernant la destination des textiles (dons à des personnes ou organismes, revente sur place, vente en lot à un courtier d'exportation) ;
- Présentez votre structure organisationnelle : décrivez l'organisation de votre équipe (responsables, bénévoles, comités, etc.) ainsi que votre fonctionnement interne, notamment les étapes de gestion des textiles (collecte, tri, entreposage, remise en marché, gestion des surplus), et précisez qui est responsable de chaque étape ;
- Soulignez votre impact : décrivez comment vos activités contribuent concrètement à des retombées sociales (ex. insertion socioprofessionnelle), environnementales (ex. réduction des déchets), ou communautaires (ex. accessibilité à faible coût pour les citoyens).

7. Évaluation des candidatures

Un comité interne analysera chaque demande sur la base d'une grille d'évaluation totalisant 100 points. Les critères sont les suivants :

Catégorie	Pondération
Mission et activités	20 pts
Structure organisationnelle et finances	10 pts
Installations et gestion des textiles	20 pts
Suivi et traçabilité des textiles	30 pts
Engagement environnemental et social	10 pts
Documents fournis	10 pts

7.1. Durée de la reconnaissance et renouvellement

La reconnaissance des organismes de réemploi textile est accordée pour une période de deux (2) ans, renouvelable. Afin de maintenir leur statut reconnu, les organismes doivent soumettre une demande de renouvellement au moins trente (30) jours avant l'échéance, accompagnée des documents suivants :

- Rapport d'activités sur le réemploi textile, avec les quantités collectées par type et l'identification des bénéficiaires ou impacts du réemploi ;

- Rapports financiers à jour, attestant de la bonne gestion des ressources ;
- Preuve de renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile.

7.2. Seuils de reconnaissance

- **80 % et plus** : Reconnaissance complète ;
- **79 % et moins** : Dossier à revoir.

8. Pour nous joindre

Équipe du Plan de gestion des matières résiduelles, Service de l'eau et des matières résiduelles, Ville de Gatineau, pgmr@gatineau.ca

9. Dépôt des candidatures

Les formulaires peuvent être soumis en tout temps. Toutefois, nous vous encourageons à déposer votre demande dès que possible afin de profiter rapidement des avantages du programme.